



Litige propriétaire et nouveaux locataires

Par Laura51

Bonsoir à tous, j'ai besoin de votre aide.

Je suis l'ancienne locataire d'un bail commercial qui à été repris par deux autres locataires. Elles ont eu les clés le 21 novembre et on signé leur bail le 20 décembre. Elles ont effectué des travaux, annoncé l'ouverture sur les réseaux. Et là elles veulent casser le bail. De base cela ne me concerne pas mais elles me remettent tout sur le dos en disant que je leur ai caché des choses dans le local alors que justement je leur avais donné mon double des clés un mois avant leur signature elles y sont allés plusieurs fois (merci badge verisure) et donc ont eu l'occasion de voir les moindre détails du local. Elles disent que le chauffage ne fonctionne pas alors qu'elles l'ont essayé il y un mois et avaient dit au propriétaire que cela fonctionne. Elle se plaignent de mur remplis d'eau alors que je n'ai jamais eu de soucis en 3 ans. Elles disent également que je leur ai mis la pression. Mais quand on a les clés un mois avant la signature du bail je pense qu'on a largement le temps de prendre des décisions.

Je voulais savoir si je risque quelque chose si le propriétaire et les nouveaux locataire vont jusqu'au tribunal pour casser le contrat ? Je suis une grande angoissée et une des locataires m'a dit fait attention si ça va au tribunal. Mes proches ne savent pas pourquoi j'aurais des problèmes mais j'ai besoin de vos conseils. Quelqu'un peut il se retourner contre moi ?